



**MEDIATHEQUE DE CHENS-SUR-LEMAN
PRET COLLECTIVITE**

Les collections de livres et revues sont à votre disposition ; il appartient à chacun d'en prendre soin. Vous ne pouvez pas emprunter des DVD.

En cas de détérioration d'un document, la collectivité s'engage à rembourser le document.

Toute collectivité a obligatoirement pris connaissance de ce règlement et en accepte les conditions.

Prêt : 46 documents pour 4 semaines (35 livres, 10 revues et 1 jeu)

Je soussigné (e)

Nom de la collectivité : Classe :

Adresse de la collectivité :

.....
.....
.....

Tél. de la collectivité :

e-mail :

m'engage à respecter les conditions de prêt et d'utilisation des documents appartenant à la Médiathèque-Ludothèque municipale.

Chens-sur-Léman, le

Signature :